REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **10 février 2020**

Décision n° **CP-2020-3820**

commune (s) : Saint Fons

objet : Contrat de ville métropolitain - Quartiers Arsenal-Carnot Parmentier et Clochettes - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2020 - Attributions de subventions à la Ville de Saint Fons et à l'association Espace Créateur de Solidarités (ECS) - Approbation de conventions de participation financière

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Képénékian

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 30 janvier 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 11 février 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à M. Longueval), Mmes Laurent (pouvoir à Mme Peillon), Cardona, MM. Pouzol, Barge, Hémon.

Absents non excusés : Mme Frih, M. George, Mme Poulain, M. Vesco.

Commission permanente du 10 février 2020

Décision n° CP-2020-3820

commune (s) :	Saint Fons
objet :	**Contrat de ville métropolitain - Quartiers Arsenal-Carnot Parmentier et Clochettes - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2020 - Attributions de subventions à la Ville de Saint Fons et à l'association Espace Créateur de Solidarités (ECS) - Approbation de conventions de participation financière**
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 janvier 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.20.

L'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers de la politique de la ville au travers de la GSUP est un axe d'intervention prioritaire du contrat de ville métropolitain approuvé pour la période 2015-2020, par délibération du Conseil n° 2015-0410 du 29 juin 2015. La convention de GSUP d'agglomération, qui définit les priorités, a été approuvée pour la période 2015-2020, par délibération du Conseil n° 2016-1333 du 27 juin 2016.

Par délibération du Conseil n° 2020-4216 du 29 janvier 2020, la Métropole de Lyon a approuvé les modalités d'attribution et de financement des programmes d'action annuels, dans le cadre de la GSUP pour l'année 2020.

La GSUP constitue une réponse collective et concertée des acteurs locaux (Métropole, communes, bailleurs, associations, régies de quartier), aux problématiques spécifiques et récurrentes de ces quartiers. Des plans d'actions sont mis en œuvre chaque année afin d'assurer un cadre de vie entretenu, d'enrayer un processus de déqualification ou le manque d'attractivité et d'assurer la pérennité des investissements réalisés. Ces plans d'actions portent sur :

- l'amélioration du cadre de vie,
- l'amélioration du lien social,
- la participation des habitants,
- l'amélioration de la sécurité,
- la tranquillité des habitants.

Les quartiers Arsenal-Carnot Parmentier et Clochettes (quartier intercommunal) à Saint Fons sont inscrits au contrat de ville métropolitain. Dans le cadre de la programmation pour l'année 2020, le coût global de la GSUP sur ces quartiers est estimé à 162 531 € TTC, avec un engagement financier pour la Métropole d'un montant de 36 340 €, au titre de la politique de la ville et du contrat de ville métropolitain.

Le tableau récapitulatif des actions de GSUP à mener en 2020 sur ces quartiers est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n° 2020-4216 du 29 janvier 2020 relative à la définition du cadre d'intervention de la Métropole pour le financement des programmes d'actions annuels en matière de GSUP et donnant délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre du dispositif ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la programmation de GSUP de Saint Fons, pour les quartiers Arsenal-Carnot Parmentier et Clochettes pour l'année 2020, telles que ci-annexée,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement à hauteur de 36 340 € réparties comme suit :

- 29 340 € au profit de la Ville de Saint Fons,

- 7 000 € au profit de l'association ECS,

c) - les conventions à passer entre les bénéficiaires et la Métropole.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 65 - opération n° 0P17O5427.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2020.